

L 12811 - 1110 - F: 4,00 €

Marianne

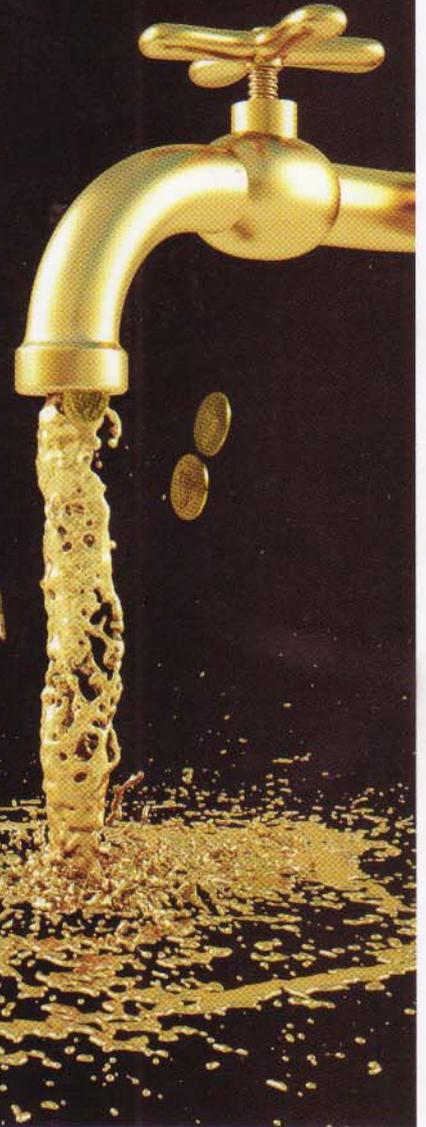
www.marianne.net



Numéro 1110 Du 22 au 28 juin 2018

CE QUI COÛTE (VRAIMENT) UN "POGNON DINGUE"

Le salaire de Carlos Ghosn, la vaisselle de l'Élysée, la faillite d'Autolib', la suppression de l'exit tax, l'usine à gaz du prélèvement à la source, la LGV Bordeaux-Toulouse, les "tulipes" de Jeff Koons...



A, D - 6,30 € - AND, BEL, ITA, LUX, PORT CONT, ESP - 4,70 € - CAN - 8,90 € - CH - 7 CHF - DOM - 4,50 € - GR - 5,10 € - MAR - 5,40 MAD - TOM - 9,00 AFR - NL - 5,00 € - TUN - 5 DT



ÉLECTIONS EN TURQUIE
Dernière chance pour en finir avec Erdogan

ÉTUDIANTS
La grande vie pour pas un rond



LINKY ET LES MÉCONTENTES DU COMPTEUR...

Partie des villes, l'opposition aux compteurs d'électricité "intelligents" s'étend aux campagnes françaises. Des villageois, soutenus par leurs élus, refusent l'installation "obligatoire" des Linky et dénoncent les méthodes musclées d'Enedis.

PAR PERRINE CHERCHÈVE

Linky ? Il n'y a pas que les urbains qui s'en méfient... La fronde contre le compteur « intelligent », imposé à marche forcée aux abonnés d'Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, sillonne la France. Même au bout du monde. Quand il faut se taper 5 h 30 de tortillard pour s'y rendre depuis Paris ; rouler 30 km pour atteindre Brive, la sous-préfecture ; et faire 5 bornes pour acheter sa baguette à Vayrac. Au Mareau, délicieux hameau sis sur la petite commune de La Chapelle-aux-Saints (Corrèze) où furent découverts en 1908 les restes d'un homme de Neandertal, Linky n'est pas le bienvenu. Et dans ce coin paumé de verdure, à l'écart des sites touristiques et où les lignes EDF ont été enterrées pour préserver la nature, la résistance de la moitié des 10 habitants s'organise contre l'intrusion d'Enedis et les très mauvaises manières de son prestataire. « J'ai commencé par

recevoir des coups de fil cet hiver. Je leur ai répondu que je n'étais sur place qu'au mois d'août », raconte Domitille, qui y possède une résidence secondaire. Puis plus rien. Silence radio... Jusqu'à ce que les coups de fil reprennent. Ils émanent cette fois de l'entreprise locale mandatée par Enedis pour poser les nouveaux compteurs. Le 9 mai, agacée par trop d'insistance, Domitille envoie une lettre de refus à Enedis, en s'inspirant de celle, type, figurant sur le site de l'association de consommateurs UFC-Que choisir, dont elle est d'ailleurs adhérente. Or, le jour même, elle reçoit d'Enedis un courrier affirmant qu'elle a « donné son accord de principe » à la pose d'un Linky et l'invitant à appeler l'entreprise sous-traitante pour prendre un rendez-vous cet été. « Ils ont menti ! Je n'ai jamais donné d'accord de principe. C'est une façon de nous mettre la pression. Lorsqu'on ne me respecte pas, je ne cède pas », avertit-elle, inquiète malgré tout : son compteur est installé dans le jardin

de sa maison et rien n'empêche les techniciens d'installer un Linky à son insu...

L'histoire se répète avec Frédérique, propriétaire d'une maison de famille située en face de celle de son amie Domitille. Elle a d'abord reçu un mail d'Enedis, la prévenant « qu'on allait prendre contact » avec elle. S'ensuit une série d'appels téléphoniques, un peu trop insistant à son goût.

Manières agressives

Mais, de guerre lasse, elle prend rendez-vous pendant les vacances de Pâques. « J'en ai quand même parlé à mes potes du coin. » Une bonne bande, enracinée au Mareau depuis plusieurs générations, et qui a l'habitude de se concerter avant de prendre une décision concernant leur hameau. « Tous avaient refusé le compteur. J'ai donc annulé le rendez-vous, explique-t-elle, solidaire. Mais, le jour dit, à 8 h 30 pétante, l'installateur se pointe avec son matos. « J'ai eu la présence d'esprit de me faire passer pour quelqu'un d'autre. Mais il insistait. Il m'a dit : "Il faut quand même qu'on y aille." » Frédérique refuse de le laisser entrer. Il insiste, au motif qu'il doit faire une photo du compteur pour prouver à son patron qu'il a bien honoré le

“ENEDIS VA AVOIR UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE À DISTANCE, ET RIEN NE DIT QUE LE SYSTÈME SOIT PROTÉGÉ DES HACKERS.” FRÉDÉRIQUE



Jean-Pierre Clatoc / AFP

rendez-vous. « Là, j'ai freiné des deux pieds... Mais c'est quoi, ces méthodes ! »

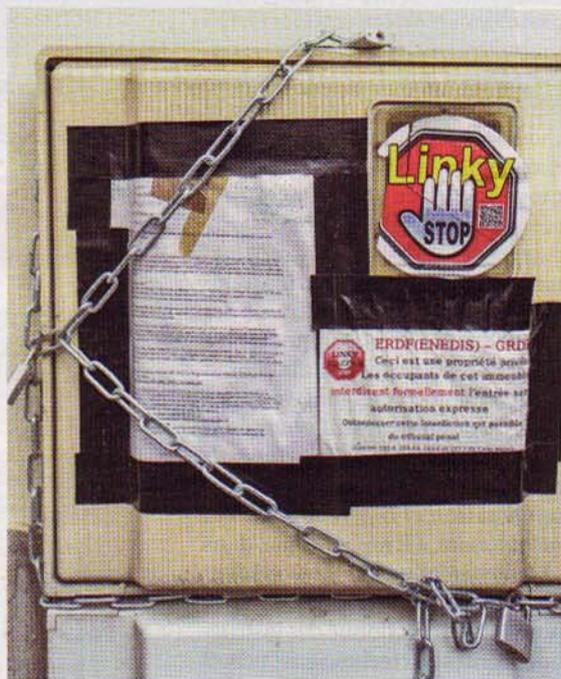
Ces méthodes ? L'agressivité des entreprises partenaires d'Enedis a contribué à accentuer la suspicion sur Linky, le compteur « communicant » qui, selon la minibrochure distribuée aux abonnés du Mareau, va permettre d'optimiser la consommation d'électricité et de la relever à distance. Moderne, pratique, économe..., leur vantent-on. Dangereux, rétorquent-ils ! Dangereux pour la santé en raison des ondes électromagnétiques émises. Dangereux pour leur sécurité... « Les gars vont avoir un outil de surveillance à distance, et rien ne dit que le système soit protégé des hackers, souligne Frédérique. Les petits malins pourront savoir exactement quand je suis chez moi ou pas en fonction de ma consommation. » Or, au Mareau et alentours, le cambriolage des résidences secondaires est un sport local : les voleurs qui débarquent en camion vident les baraques en une nuit... Frédérique s'interroge aussi sur

l'intérêt de changer d'installation, elle qui a refait toute l'électricité de sa maison en 2015 !

«Trop de mensonges»

« J'ai un compteur tout neuf, quel gâchis ! s'agace l'une de ses voisines, Odile, qui elle aussi a dit *niet* à Linky. Enedis prétend que Linky va durer dix ans, or le mien est prévu pour tenir le coup trente ans. » Quand aux gages de gratuité donnés aux consommateurs, elle n'y croit pas un mot. « On sait qu'on va payer ! A un moment, ça va nous retomber dessus. Linky, c'est surtout une affaire intéressante pour Enedis », assure-t-elle, en s'appuyant sur le dernier rapport annuel particulièrement critique de la Cour des comptes. Preuve que ses inquiétudes ne sont pas des fantasmes... Les magistrats de la Rue Cambon estiment en effet que ce programme de modernisation, d'un montant de 5,7 milliards d'euros (130 € environ par compteur), est « un dispositif coûteux pour le consommateur, mais avantageux pour Enedis ». Jusqu'en 2021, date à laquelle 35 millions de foyers >

DANGEREUX POUR LA SANTÉ et pour la sécurité, Linky mobilise ses opposants, comme ici, à Autrans, le 5 mai. Près de 650 communes ont déjà manifesté leur hostilité aux compteurs « intelligents ».



Sébastien Salom Gomis / Sipa

TACTIQUE pour décourager la pose, enchaîner les compteurs, comme ici, à Saint-Nazaire, le 21 mai. La Cour des comptes estime que le « dispositif est coûteux pour le consommateur, mais avantageux pour Enedis ».

➤ seront équipés, les usagers n'auront certes rien à déboursier. Sauf qu'après, la redevance intégrera le coût de l'investissement. La filiale d'EDF rassure, en précisant que la facture sera allégée grâce aux économies sur les coûts de gestion... Mais, d'ici à trois ans, de l'eau aura coulé sous les ponts. « *Il y a trop de mensonges*, reprend Odile. *Quand Enedis m'a contactée, j'ai dit que je n'étais pas intéressée. La seule réponse que l'on m'a donnée a été : "C'est obligatoire."* »

“Un monde effrayant”

En février, le conseil municipal de La Chapelle-aux-Saints, répondant à l'exaspération des habitants réfractaires, a demandé à Enedis « *de prendre en compte la demande des abonnés, en interdisant à ses entreprises prestataires la pose forcée et la violation de la propriété privée* ». La riposte n'a pas tardé : le distributeur a saisi le tribunal administratif pour demander l'annulation de la délibération. Une poursuite qui risque de coûter bonbon à ce village de quelque 250 âmes.

« *Enedis s'attaque aux petites communes qui n'ont pas les moyens financiers pour se défendre* », souligne Jean-Louis Lemoigne, porte-parole du collectif Linky Gazpar et Cie dans la Dordogne, qui évalue le coût de la procédure à 4 000 € en moyenne. Avec son association, Jean-Louis Lemoigne sillonne depuis deux ans la Corrèze, organise des rencontres avec les habitants (notamment ceux de La Chapelle-aux-Saints) inquiets face aux non-réponses du distributeur, et recueille leurs témoignages. « *Nous avons répertorié 61 violations de la loi*, assure-t-il. *L'illégalité principale d'Enedis, c'est qu'il ne donne aucune information et répète toujours la même chose.* » Il rappelle que, dans sa course effrénée au déploiement des Linky, la filiale d'EDF a, dans les premiers temps, donné des instructions écrites aux techniciens (fiche 3 du manuel), au cas où ils devraient « *faire face au refus sur le terrain* » : entrer librement en cas d'absence de portail ou de muret et si le portail



Romuald Meigneux / Sipa

BERNARD LASSUS, directeur du programme Linky-Enedis, qui “assume l'erreur” de communication, plaide à présent la pédagogie : “C'est à nous de nous adapter, sans arrogance et en adoptant une posture de service public.”

n'est pas fermé à clé ; tenter d'obtenir d'un habitant qu'il ouvre l'accès à la copropriété si celle-ci s'oppose à la pose d'un Linky. Et si le coffret du compteur est verrouillé, casser le cadenas si besoin... « *Nous avons très rapidement supprimé cette fiche*, rappelle Bernard Lassus, le directeur du programme Linky à Enedis, qui « *assume l'erreur* ». Depuis, le distributeur, qui a été surpris par la « *violence de certaines associations* », a rectifié sa communication, favorisant la proximité, les réunions en amont avec les élus et les collectifs. « *C'est à nous de nous adapter, en faisant de la pédagogie, sans arrogance et en adoptant une posture de service public* », poursuit-il.

Toujours est-il que, largement diffusées par les associations, ces « *erreurs* » ont contribué à propager la grogne et l'inquiétude dans les campagnes. Aujourd'hui, de 600 à 650 communes ont, à divers degrés, manifestées leur hostilité aux compteurs intelligents : du simple vœu en conseil municipal, jusqu'à l'arrêté en passant par la délibération.

A Bovel (Ille-et-Vilaine), le maire, José Mercier, fait, lui, figure d'irréductible face au géant électrique.

« *Je m'opposerai jusqu'au bout* », revendique cet ancien professeur de philosophie, édile sans étiquette reconduit depuis 1993 – c'est dire s'il a la confiance de ses 600 administrés, souligne-t-il. L'an passé, la délibération contre la pose de compteurs Linky, votée par les élus locaux et contestée par le préfet d'Ille-et-Vilaine, a été retoquée par le tribunal administratif. Mais la détermination de José Mercier est intacte : il a fait appel du jugement et se déclare prêt à saisir le Conseil d'Etat, et même la Cour européenne de justice si nécessaire. Car, pour lui, Linky est le symbole du « *monde effrayant* » à l'œuvre, prévient-il. Celui de « *Big Mother* », où les sociétés connectées sont soumises à un « *contrôle doux* » ; où les intérêts financiers prennent le pas sur la protection de la santé ; et où la captation des données personnelles devient une source de profit. « *En tant que maire, j'ai une conception éthique de mes responsabilités*, affirme-t-il. *Celle-ci n'est pas seulement juridique, elle est aussi morale.* » S'il remporte la bataille contre Enedis, José Mercier incarnera aussi la morale du pot de fer contre le pot de terre. ■ P.C.H.

“NOUS AVONS RÉPERTORIÉ 61 VIOLATIONS DE LA LOI. L'ILLÉGALITÉ PRINCIPALE D'ENEDIS, C'EST QU'IL NE DONNE AUCUNE INFORMATION.”

JEAN-LOUIS LEMOIGNE, PORTE-PAROLE D'UN COLLECTIF